

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 06 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **six** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 30 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUI, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :

Philippe COLOMBANI	à	Marc MONTAGNE
Philippe PAILHE	à	Jérôme PUJOL
Françoise MIALHE	à	Leila ROUDEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		Absents : 0
	Présents : 26	Procurations : 3	
OBJET : Transferts des excédents des budgets clôturés de l'Eau et de l'Assainissement au profit du SIVAT	Date d'affichage :		08 juillet 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211.16 et suivants, L5211-18 et suivants, L5212-1 et suivants, L5212-16 et suivants, L5711-1,

Vu l'article 66 de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 02 octobre 2019 portant modification des statuts du S.I.V.A.T,

Vu la modification des statuts du S.I.V.A.T. approuvée par son Conseil Syndical le 23 septembre 2019 et par les communes membres le 25 Septembre 2019,

Vu la délibération du conseil municipal du 19/12/2019, qui clôture les comptes du budget annexe de l'assainissement au 31/12/2019 et sa reprise au budget principal de la commune,

Vu le vote des comptes administratifs 2019 des budgets de l'eau et de l'assainissement du 06 Juillet 2020,

Considérant que le compte administratif 2019 de l'eau fait apparaître un résultat en fonctionnement de 141.869,54 € et en investissement de 120.284,94 €

Considérant que le compte administratif 2019 de l'assainissement fait apparaître un résultat en fonctionnement de 208.011,58 € et en investissement de 6.534,76 €

Considérant que les excédents des budgets clôturés de l'eau et l'assainissement ont réintégré le budget principal au 1^{er} Janvier 2020,

Considérant les restes à réaliser des budgets clôturés de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que l'ensemble des communes qui ont transféré leurs compétences eau et assainissement au SIVAT, transfèrent leurs excédents au profit du SIVAT,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 Juin 2020,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **DECIDE** de transférer au profit du SIVAT les excédents des budgets clôturés de l'eau et de l'assainissement, qui se détaillent de la manière suivante :

☉ **Excédents de fonctionnement : 349.881,12 €**

☉ **Excédents d'investissement : 126.819,70 €**

. **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du
AUSSILLON, le
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

